*PROPOSITION DE DESIGNATION*

*DE JURY DE L’HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES*

*Nom et Prénom du candidat :*

*Titre du mémoire :*

*Date, heure et lieu de la soutenance :*

*Nom des rapporteurs :*

*-*

*-*

*-*

*Attention : si les rapporteurs font partie du jury, reporter leurs noms dans le tableau ci-dessous*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Nom-Prénom**Adresse e-mail* | *Titres justifiant la recevabilité**de la proposition \** | *Lieu d’exercice* |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

*Avis du Directeur du Laboratoire Avis du Responsable de l’Ecole Doctorale*

 *Signature du Président de l’Université*

LES RAPPORTS SIGNÉS DEVRONT PARVENIR A L'ÉCOLE DOCTORALE AU MOINS 3 semaines AVANT LA DATE PRÉVISIBLE DE LA SOUTENANCE

Nota :

\*Le jury est nommé par le Président ou le Directeur de l’Etablissement. Il est composé d’au moins cinq membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches des établissements d’enseignement supérieur publics, les directeurs et maîtres de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique et, pour au moins la moitié, de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l’établissement et reconnues en raison de leur compétence scientifique. La moitié du jury, au moins, doit être composée de professeurs ou assimilés au sens de l’article premier de l’arrêté du 19 février 1987. Le jury désigne en son sein un président et deux rapporteurs ; ces derniers doivent être extérieurs à l’établissement. La présentation des travaux est publique.

\*\* Les invités ne sont pas pris en compte pour juger de la légalité du jury. Ils peuvent ne pas avoir les titres requis.